6/ En cas d'échec à l'examen conduite :

L'élève peut passer au bureau pour un rapide compte rendu sur l'échec à son examen !

Votre contrat est de ce fait, rendu **caduc**, nous n'avons donc ***plus aucune obligation*** l'un envers l'autre !

Ce qui implique que pour poursuivre votre formation chez nous, vous devez faire une évaluation avec une proposition de volume complémentaire de formation. **(Evaluation à votre demande, ce n'est pas à nous de savoir si vous souhaitez poursuivre votre formation et si vous souhaitez la poursuivre chez nous). Vous êtes toujours acteur de vos décisions et de votre formation.**

Ceci entrainera comme au début, une signature de cette évaluation ainsi que de la nouvelle proposition contractuelle. (Contrat signature électronique)

Evidemment la formation ne pourra se poursuivre que si nous sommes en accord sur les modalités concernant cette nouvelle proposition de formation complémentaire suite à l'échec à l'examen et que l'ensemble de vos obligations ont été respectées auparavant, y compris sur l'attitude cordiale de rigueur avec nous !

Dans le cas où vous ne souhaitez pas poursuivre avec nous, votre dossier vous sera restitué suite à votre demande écrite, ce qui vous permettra de vous diriger vers une autre auto-école qui devra également vous évaluer pour vous proposer un volume de formation.

Examen Numéro 2…, entre 2 et 7 mois d'attente suivant ce que l'administration peut fournir en examen !

Rappelant que les mois avec jours fériés, vacances scolaires……les inspecteurs eux aussi prennent des repos donc nos places d'examens sont en nombres encore plus limitées.

Exemple : Mai/ juin/juillet 2026, notre coefficient est de 3,4 ; 3,6 en Août 2026 (catastrophique) ce qui veut dire que nous obtenons 3,4 places d'examen par moniteur temps plein (151H /mois) Ce qui signifie que nous avons 1 place d'examen pour 44h de travail (leçon) réalisée……

Evidemment nous ne programmons pas 44 heures de conduite en moyenne à nos élèves.

Vous comprenez donc le souci ……et donc ce calcul improbable de notre administration en manque de personnel …« sur le terrain »…!

PS : Ce coefficient oscille entre 3 et 5 suivant les mois dans le 44……il ne devrait jamais descendre sous 5 et devrait comme dans certains départements osciller entre 5 et 7 ……..(il y a aussi des départements ou ce coefficient est encore plus bas …….)

Donc vous aurez évidemment compris, que cette situation n'arrange personne, ni vous …..Une fois dans votre vie ….ni nous à longueur d'année et tous les ans depuis bien trop longtemps……